



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS  
UNSA-éducation**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DU 8 JUILLET 2015 - 14h30 à 16h30  
RELEVÉ DE DECISIONS**

Présents :

- pour l'administration : Christophe LABEDAYS (adjoint au sous-directeur - SD2), Christine LABROUSSE (chef de bureau - SD2D -), Gilles GRENIER (IGJS), Marie-Christine DEWAILLY (direction des sports), Nadine ROYER (DJEPVA), Nelly VEDRINE (DRH - SD2D), Marie-Line AVINEL (DRH - SD2D), Jean-Luc WYREBSKI (DRH - SD2D).
- pour les représentants des personnels (RP) du SEJS/UNSA-éducation : Zahra MABROUK, Fabien MARTHA, Pierre GARREC, Philippe BAYLAC.
- pour les RP du SGEN-CFDT : Daniel SCHMITT.

**I - Désignation du secrétaire adjoint de séance**

Selon la tradition de l'alternance entre syndicats, Daniel SCHMITT (SGEN-CFDT) est désigné secrétaire adjoint de séance, Marie-Line AVINEL (DRH - SD2D) étant secrétaire de séance.

**II – Titularisation des inspecteurs de la jeunesse et des sports stagiaires nommés le 1<sup>er</sup> septembre 2014**

La DRH propose l'examen de la titularisation des IJS stagiaires suivants, qui ont été nommés le 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- Pour le concours interne de recrutement d'IJS (liste principale) :
  - BIRCK-GALLEGO Marie-Anne - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - STOYANOV Constance - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - GOULVENT Mickael - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - FRADON Yann - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
- Pour le concours interne de recrutement des IJS (liste complémentaire) : en remplacement de Frédéric CUIGNET ROYER, 1<sup>er</sup> sur liste principale qui a renoncé au bénéfice du concours :
  - CHAIB Yassine - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
- Pour le concours externe de recrutement d'IJS (liste principale) :
  - MEOZZI Jean-Christophe - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - HOUMAIRI-ROMY Sarah - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - CHANE-CHING Claire - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - REMY Sylvain - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
  - OSTROWESTSKY Marion - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable
- Pour le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 de personne en situation de handicap :

- BOURABAA Madjid - la DRH propose la titularisation - Vote des RP favorable

### III- Demandes de mutation

Noms	Avis de la CAP du 8 juillet 2015
Marianne BIRCK GALLEGO	Mutation vers la DRJSCS de Lorraine (vœu n° 1) au 1 <sup>er</sup> septembre 2015 – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Yann FRADON	Mutation vers la DDCS d'Indre-et-Loire (vœu n° 1) au 1 <sup>er</sup> septembre 2015 – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Pierre LE GRILL	Mutation pour la DRJSCS de Haute-Normandie au 1 <sup>er</sup> décembre 2015 afin de permettre un tuilage à la DRJSCS de Bourgogne – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).
Marie DUVAL	Mutation pour la DRJSCS Rhône-Alpes (vœu n° 1) au 1 <sup>er</sup> septembre 2015 – Avis favorable à l'unanimité (Administration et RP).

### IV- Demande d'intégration directe dans le corps des IJS

L'administration propose l'intégration directe dans le corps des IJS de Mme Marie-Laure ETIENNE.

Vote favorable des représentants de l'administration et du RP du SGEN-CFDT.

Vote défavorable des RP du SEJS.

La candidature de M Manuel BRISSAUD, présentée lors de cette CAP sera réexaminée avec attention début 2016.

### V- Informations et questions diverses

L'administration présente pour information l'affectation des IJS recrutés par voie de liste d'aptitude en 2015 :

- M David RIGAUD est affecté à la DRJSCS de Picardie ;
- M Jérôme SCHNOEBELEN est affecté à la DRJSCS de Bourgogne.

L'article 4 du décret n°2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports précise que les nominations d'IJS par liste d'aptitude ne peuvent excéder 1/5 de celles par concours. Au vu du nombre des IJS ayant été nommés à la suite du concours, les candidats par liste d'aptitude inscrits sur « liste complémentaire » lors de la CAP du 19 mars 2015 ne sont pas retenus pour être nommés IJS.

Le SEJS a également interrogé l'administration sur les points suivants :

- Concours ;
- Formation initiale des IJS ;
- Régime indemnitaire ;
- Révision des taux de promotion ;
- Conséquences sociales de la réforme territoriale ;
- Services non ou insuffisamment pourvus en IJS ;
- Instruction autorisant les IJS à participer au congrès du SEJS.

Les RP ont aussi évoqué les cas particuliers de certains IJS.

L'ensemble de ces sujets sera détaillé dans le compte rendu du SEJS qui sera diffusé d'ici une dizaine de jours.

\*\*\*\*\*